



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 14 OCTOBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Brigitte PASSEBOSC

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Caroline MATRAT, Mme Carole DUBOIS, Mme Stéphanie RIGAUX.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**DÉSFFECTATION DE BIENS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT**

(N°2024-433)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la circulaire interministérielle NOR: INTB8900144C en date du 09/05/1989 relative à la désaffectation des biens notamment des collèges ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 30/09/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

De proposer au Préfet du Département du Pas-de-Calais, la désaffectation du tracteur de tonte repris au tableau ci-dessous, selon les modalités exposées au rapport joint à la présente délibération :

Collège	Commune	Date du CA	Matériel	Type	Immatriculation/ série	Date de 1ère mise en circulation ou service
Paul Verlaine	BÉTHUNE	27/06/2024	Tracteur de tonte	MTD	13BD90AE603	05/06/2015

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 14 octobre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

0622425Z
ACADEMIE DE LILLE
COLLEGE PAUL VERLAINE
2 RUE PAUL VERLAINE
62406 BETHUNE CEDEX
Tel : 0321680394

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : SORTIE D'INVENTAIRE TRACTEUR DE TONTE

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 39

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/06/2024

Réuni le : 27/06/2024

Sous la présidence de : Julien Dauptain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration AUTORISE

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

La sortie d'inventaire du tracteur de tonte de marque MTD (n° de série : 13BD90AE603), suite à son remplacement par un nouveau tracteur.
Ce tracteur ne servira plus et est mis au rebut.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dauptain

Prénom : Julien

Signé le : 01/07/2024 12:15:55

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Éducation et des Collèges
Service Administratif et Financier

RAPPORT N°34

Territoire(s): Artois

Canton(s): BETHUNE

EPCI(s): C. d'Agglo. de Béthune Bruay Artois Lys, Romane

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 14 OCTOBRE 2024

DÉSAFFECTATION DE BIENS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

Le collège Paul Verlaine de Béthune m'a fait parvenir la décision de son conseil d'administration, en date du 27 juin 2024, de désaffecter un tracteur de tonte repris dans le tableau ci-dessous :

Collège	Commune	Date du CA	Matériel	Type	Immatriculation /série	Date de 1ère mise en circulation ou service
Paul Verlaine	BÉTHUNE	27/06/2024	Tracteur de tonte	MTD	13BD90AE603	05/06/2015

En application de la circulaire interministérielle du 9 mai 1989, il appartient à la collectivité de rattachement, après avis du conseil d'administration de chaque établissement, de proposer la désaffectation de ces biens au Préfet du département du Pas-de-Calais, qui en décidera par arrêté, après avis du directeur académique des services de l'éducation nationale.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de proposer au Préfet du département du Pas-de-Calais la désaffectation du bien ci-dessus.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY